

Tourcoing, le 1^{er} juillet 2017

Madame, Monsieur, Chers Parents, Chers Elèves,

Voici les informations utiles pour la rentrée, merci d'en prendre bonne note :

A- **LES MANUELS SCOLAIRES :**

La distribution des manuels scolaires s'effectuera le **Jeudi 31 Août 2017** selon l'horaire suivant : de 8h à 10h pour les 2^{ndes}, de 10h00 à 10h45 pour les 1^{ères} ES, de 10h45 à 11h00 pour les 1^{ères} L, de 11h00 à 12h00 pour les 1^{ère} S, de 14h00 à 14h45 pour les Tles ES, de 14h45 à 15h00 pour les Tles L et de 15h00 à 16h00 pour les Tle S.

Nous vous rappelons que les inscriptions se font exclusivement en ligne sur www.arbs.com. La date limite d'inscription est le 25 juillet 2017.

B- **RENTRÉE DES ÉLÈVES :**

- Un accueil particulier est réservé **aux élèves de Seconde, le lundi 4 septembre de 8h30 à 12h30**. Après avoir pris connaissance de leur classe (les listes seront affichées dans la cour), les élèves se rangeront aux emplacements indiqués et seront pris en charge par les professeurs. Pour ce temps d'accueil, ils viendront avec leur agenda, une pochette pour recueillir les documents distribués et de quoi écrire.
- Les élèves de première seront accueillis le **lundi 4 septembre de 14h00 à 16h15** et les élèves de **terminales de 14h30 à 16h45**.
- Les cours débuteront selon l'horaire normal dès le **mardi 5 septembre à 7h55**,
- Les élèves de 2^{nde}, de 1^{ères} et de Tle L ont des lectures à effectuer cet été (la liste vous a été communiquée lors de l'inscription, vous en trouverez copie en pièce jointe à cette circulaire d'information).
- Aucune modification concernant la composition des classes, les Enseignements d'exploration et l'option facultative ne sera faite à la rentrée. La feuille d'inscription remplie par vos soins et vérifiée lors de l'inscription définitive fait foi.

C- **PRÉCISIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU LYCÉE :**

1) **Entrées, sorties et stationnement :**

L'entrée et la sortie se font exclusivement par le « 56 rue du Petit Village ». Cependant, les piétons pourront sortir par le 111 rue de Lille de 17H55 à 18H15.

Merci à chacun de faire preuve de civisme et de respecter le code de la route : ne pas stationner en double file, ne pas emprunter le sens interdit, notamment.

Pour faciliter la circulation, les élèves libèrent rapidement l'accès au Lycée et veillent à préserver la tranquillité des riverains : ils ne stationnent pas devant les habitations.

Nous vous rappelons que ces dispositions s'intègrent dans le plan VIGIPIRATE.

Les élèves observent le pied-à-terre dès l'entrée dans l'Établissement.

Une zone de stationnement est à disposition dans l'enceinte du Lycée pour les vélos et cyclomoteurs. Nous vous rappelons qu'un antivol est obligatoire et que l'Établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de vol du cycle.

2) Horaire quotidien :

Les cours ont lieu de 7h55 à 17h55 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7h55 à 12h10 le mercredi et le samedi.

Le matin, la grille est ouverte à partir de 7h30. Elle est ensuite fermée à la première sonnerie de chaque cours (7h55, 8h55, 13h40 et 14h40). Les retardataires seront sanctionnés.

Précision en cas d'absence :

Il est demandé aux parents de prévenir le Lycée par téléphone via la messagerie vocale du Bureau du lycée ou par mail : ivs.sct@sctg.fr dès la première demi-journée d'absence.

Un quart d'heure avant le début de son premier cours, le jour de son retour, l'élève doit obligatoirement se présenter au Responsable du Bureau du Lycée pour être autorisé à rentrer en classe. L'élève présente ensuite à ses professeurs la justification de son absence. Toute absence non justifiée le jour de son retour sera sanctionnée.

3) Fournitures et casiers :

Les élèves travaillent essentiellement sur des cahiers, des classeurs au format A4, il n'y a donc pas d'exigences particulières en Lycée sauf en mathématiques de 2^{nde} : cahier 24x32 petits carreaux de 100 pages.

La blouse (100% coton) et une paire de gants (type vaisselle) sont obligatoires pour les travaux pratiques de sciences.

Un casier est attribué en priorité aux élèves qui mangent à la cantine 4 fois par semaine.

4) Restauration

Le service de restauration a été réétudié pendant l'année scolaire 2016-2017 avec la société API. Nous offrirons donc à cette rentrée scolaire un nouveau concept de restauration alliant équilibre alimentaire et plaisir.

5) Infirmerie

Madame DELTOMBE assurera à la rentrée 2017, la fonction d'infirmière scolaire au Lycée. Les horaires d'ouverture de l'infirmerie seront précisés dans le carnet de correspondance que votre enfant recevra à la rentrée.

6) E.P.S. et compétitions sportives :

Short de sport, chaussures de sport et maillot d'entraînement sont obligatoires ; le survêtement est conseillé.

Nous vous rappelons que les tenues de sport sont réservées à cet usage. En conséquence, elles ne sont pas acceptées pour les autres cours.

La présence aux séances est obligatoire, sauf en cas de contre-indication médicale certifiée. Un élève inapte à la pratique de l'éducation physique en Lycée doit apporter un certificat médical d'inaptitude signé de son médecin traitant. Il est à remettre au professeur d'EPS.

Les parents qui accepteraient d'encadrer des équipes en déplacement pour les compétitions le mercredi ou le week-end sont invités à se faire connaître du responsable de l'Association Sportive, Monsieur Luc DUPIRE.

Les élèves, désireux de participer aux compétitions, doivent le signaler par écrit dès la rentrée à leur professeur d'E.P.S. Ils auront à produire un certificat de leur médecin traitant autorisant la pratique de la compétition.

7) Animation pastorale :

Elle est assurée par Mme Virginie MENNECHEZ, Adjointe en Pastorale Scolaire.

Rencontres/Témoignages, Actions humanitaires ou à caractère plus spirituel, Célébrations, Préparation aux sacrements (Baptême, 1^{ère} Eucharistie, Confirmation) sont proposés aux élèves.

Une salle baptisée « Siloé » permet aux jeunes de se rencontrer et d'échanger.

Le 1^{er} grand temps fort diocésain sera le pèlerinage à Taizé du Dimanche 22 octobre au jeudi 26 octobre 2017.

8) A noter dans vos agendas :

Réunions de parents : Elles permettent aux professeurs et aux parents de se rencontrer et de se reconnaître partenaire de l'acte éducatif. **Votre présence y est donc particulièrement attendue.**

Les 1^{ères} réunions auront lieu aux dates suivantes à 19h00 :

- ✓ Jeudi 14 septembre pour les 2^{ndes} 1 à 6
- ✓ Vendredi 15 septembre pour les 2^{ndes} 7 à 11
- ✓ Lundi 18 septembre pour les 1^{ères} 1 à 5
- ✓ Mardi 19 septembre pour les 1^{ères} 6 à 11
- ✓ Jeudi 21 septembre pour les Tles 1 à 5
- ✓ Vendredi 22 septembre pour les Tles 6 à 10

Un courrier d'invitation plus précis vous parviendra à la rentrée par l'intermédiaire de votre enfant.

L'assemblée générale de l'APEL se tiendra le Mardi 26 septembre 2017 à 19h00.

Pour éviter l'absentéisme, nous avons décidé de vaquer les samedis 21 octobre, 23 décembre, 24 février et 21 avril.

Les cours seront anticipés respectivement les mercredis 18 octobre, 20 décembre, 21 février et 18 avril après-midi.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les vacances dites de printemps commenceront le 20 avril 2018 après les cours jusqu'au 6 mai inclus ;
- Les cours se dérouleront normalement la semaine du 7 mai 2018. (le 8 mai et le 10 mai sont fériés).

Merci d'en prendre note et de respecter ce calendrier.

D- **INFORMATIONS DIVERSES**

1) Transport

Certains élèves, nouveaux inscrits au lycée ou changeant de situation, peuvent bénéficier d'une prise en charge du transport et ont à formuler une demande en ligne : <https://transportscolaire.lenord.fr/>. Les documents peuvent être également retirés à l'accueil du lycée.

Ceux dont la situation n'a pas changé recevront directement la nouvelle prise en charge à compter de la première quinzaine de juillet.

2) Carte Génération

Le site internet dont l'adresse se trouve ci-dessous permet de retrouver toutes les informations relatives à la carte Génération #HDF : <https://cartegeneration.npdcp.fr>

L'inscription sera possible à partir du 27 juin sur ce site ou via l'application mobile dédiée. Après validation de la demande par l'établissement scolaire, la carte sera envoyée à domicile dans un délai de deux à trois semaines. Le montant des aides accordées devra intégralement être utilisé chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région, avant le 30 avril qui suit la rentrée scolaire.

3) La CAF

Les familles concernées doivent télédéclarer sur le site caf.fr rubrique « Mon compte » la scolarité des jeunes de 16 à 18 ans nés entre le 16 septembre 1999 et le 31 décembre 2001 afin de recevoir l'Allocation de rentrée scolaire 2017.

Vous souhaitant d'excellentes vacances et une bonne préparation de la rentrée scolaire, je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, Chers parents, Chers élèves, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Chef d'établissement,
B. VAN NEDERVELDE